

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

V/réf. : 7B/PU/MRD/DV-4144
N/réf. : AVL/KD/XL-2.501/s.557
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Rue Van Elewyck, 39 (arch. L. DELUNE, 1906).
Transformation d'un appartement, création d'un escalier et remplacement d'un châssis en
façade avant.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondant : Mme M.-R. Debacker.)

En réponse à votre lettre du 15 juillet 2014, en référence, reçue le 17 juillet, nous vous communiquons **les remarques et les recommandations** formulées par la CRMS en sa séance du 23 juillet 2014.

La demande de travaux porte sur la transformation de l'entresol et du premier étage afin de relier les deux par une trémie d'escalier. Elle porte également sur la suppression d'un mur porteur au 1^{er} étage et sur la création d'une mezzanine pour créer un espace de rangement.

Ces différentes transformations ne contribueront pas à la mise en valeur de cet immeuble dont une des belles pièces du premier étage sera dorénavant partiellement encombrée par une trémie d'escalier. Toutefois, elle ne s'y oppose pas car ces transformations ne supposent pas la disparition d'éléments du patrimoine.

Le projet propose aussi le remplacement des châssis existants par de nouveaux châssis en méranti qui s'inspireraient des divisions des châssis actuels. Or, ceux-ci datent probablement des années 1980 et sont totalement inadéquats.

La CRMS déconseille fermement ce principe d'intervention. ***Etant donné que cette façade due à Léon Delune jouxte la maison classée de et due à l'architecte Aimable Delune, également comprise dans le très bel alignement de la rue Van Elewyck qui va du n° 31 au n° 45, la CRMS préconise de remplacer les châssis existants par de nouveaux châssis en bois dur (en chêne ou en merbau, par exemple), s'inspirant des divisions de la situation d'origine dont l'élévation est d'ailleurs jointe à la demande de permis.***

Cette élévation montre que, à l'origine, les châssis étaient à guillotine, ce qui explique la présence d'une seule division horizontale située pratiquement à la moitié de la hauteur de la baie. Il aurait donc été judicieux de prévoir des châssis de remplacement à guillotine, dont le maniement est du reste facilité aujourd'hui par un système de ressort. ***Dans le cas où cela poserait un problème particulier — par exemple pour le châssis de la baie centrale dont le poids risque d'être important en raison du vitrage***

isolant — la Commission demande, de toute manière, de reproduire la géométrie des châssis d'origine, par exemple en prévoyant un châssis pivotant horizontalement.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme O. Goossens ;
- B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry.